

d'un prêtre, tombé plus lourdement que saint Pierre au souffle de sa servante, ne se soit pas relevé de sa chute aussi promptement que lui ! O honte ! ô stupidité ! mais quelle revanche de Dieu contre cet ami qui, n'ayant pas su garder son cœur à son royal amour, l'a laissé s'abaisser à cette ignominieuse servitude !

Le devoir est ici nettement tracé et facile, en somme, à quiconque veut l'observer. Il s'agit, sans mépris, sans inutile arrogance, mais avec une fermeté soutenue, de tenir la servante à la place qui lui revient, matériellement et moralement parlant : c'est-à-dire à la cuisine, à l'office, à la loge, et de n'y point prendre ses repas, ni séjourner avec elle ; ensuite, à son rang inférieur : en ne lui permettant pas de se mêler de la vie ni du ministère de son maître ; en ne recherchant point auprès d'elle des informations sur les gens et sur les choses de la paroisse ; surtout, en ne lui confiant ni ses secrets, ni ses difficultés, ni ses peines. Qu'on la traite avec bonté, qu'on la supporte avec patience, et, si elle est dévouée, qu'on lui marque de la gratitude en reconnaissance de ses services : ce sont des devoirs primaires de charité domestique ; mais qu'on ne la traite jamais en famille et qu'on ne lui permette pas surtout l'illusion de se croire une amie ! Qu'admise à la salle à manger pour le service, on ne lui permette pas de s'y arrêter pour écouter ou pour y tenir conversation, et que jamais elle ne puisse pénétrer dans la chambre à coucher quand on y est. Il faut savoir se passer de ses soins personnels en temps de santé ; et si l'on devient malade, qu'on lui adjoigne une autre personne, qui lui sera une aide en même temps qu'un témoin : ce sera charité pour elle et sécurité pour nous (20).

*stuppa ignem concupiscentiæ concipiat, eoque deflagret. — C. a L. in Eccli., XLII, 12.*

(20) Saint Jérôme écrivait à Népotien ces paroles, qui s'appliquent aux différents points de cette méditation : “ Omnes puellas et virgines Christi, aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige. Ne sub eodem tecto mansites, nec in præterita castitate confidas. Nec sanctorum Davide, nec Salomone potes esse sapientior. Memento semper quod paradisi colonum de possessione sua mulier ejecerit. Ægrotanti tibi quilibet frater sanctus assistat, et germana, vel probatæ quædam apud omnes fidei. Scio quosdam convaluisse corpore et animo ægrotare cœpisse.”